

Séance du mardi 18 octobre 2022

Date de la convocation : 05/10/2022

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

Présents : 6

Votants : 7

Présents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

Représentés : Caroline CASTILLON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

DE_2022_029 - Objet : participation financière accueil de loisirs sans hébergement de Susville

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la démarche effectuée depuis plusieurs années par la commune de Susville sollicitant une participation financière des communes dont les enfants ont été inscrits au moins une fois à l'Accueil de Loisirs Sans hébergement de Susville (ALSH) sur l'année 2021-2022. En effet la commune de Susville met à la disposition de la Maison pour Tous (MPT) de Susville les ressources nécessaires au déroulement de cet accueil.

La participation financière demandée se base sur la liste des enfants inscrits fournie par la MPT de Susville, à hauteur de 60 € par enfant. La somme totale pour la commune de Saint-Arey est de 180 € correspondant à 3 enfants ayant fréquentés l'ALSH au cours de l'année 2021-2022.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 18 octobre 2022

Le Maire



RF Préfecture d'Isère
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/11/2022 038-213803612-20221018-DE_2022_029-DE